

VOLMERANGE INFOS

*Lettre d'Informations Municipales
de Volmerange-les-Mines*

N° 35 / janvier 2017



Bonne et Heureuse année 2017

« Au nom du personnel communal, du conseil municipal, des adjoints et en mon nom, je vous souhaite, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une excellente santé, une année 2017 pleine de bonheur, de joies, de réussites, de sérénité sur le plan personnel, familial et professionnel » Maurice LORENTZ, maire de Volmerange les Mines

« Croyez en vos plus beaux rêves et vos vœux seront exaucés ! »

Déneigement et salage

Les priorités de salage et de déneigement sont les écoles et les rues en forte pente.

ATTENTION ! Afin que le service soit effectué, les voitures en stationnement ne doivent pas gêner le passage du tracteur. Il serait dommage que certaines rues ne puissent pas être dégagées, comme cela a été le cas de la rue de la Côte le week end dernier.

Le sel, mis à disposition dans les bacs jaunes, est exclusivement réservé au salage collectif public et non privé et personnel.

Le département déneige et sale les routes départementales (avenue de la Liberté, route de Molvange, route d'Ottange).

Les parkings de la crèche communautaire et de la halte ferroviaire sont de la responsabilité de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

La commune de Volmerange déneige et sale, dans la mesure de ses moyens, les voies communales de circulation, la cour de l'école, la place de la mairie...

Les propriétaires ou locataires doivent dégager les trottoirs au droit de leur propriété. En cas d'accident, les citoyens défaillants verront leur responsabilité engagée. Les commerçants et professionnels doivent les dégager le long des locaux qu'ils occupent. Pour les collectifs, les résidents doivent exiger de leur syndic de copropriété ou de leur bailleur social que le déneigement et le salage soient effectués.

Ramassage des encombrants

Dans la limite de **trois** encombrants par foyer, le premier ramassage de l'année 2017 s'effectuera le **mercredi 22 février**. Ne sont pas compris dans la dénomination « objets encombrants » : les bois et branchages provenant de l'élagage et de l'abattage de plantations, les déblais, gravats, décombres et débris, les objets en fonte, les pneus, les batteries et les pots de peinture...

Le passage à votre adresse nécessite de vous inscrire en mairie au 03.82.50.61.07 ou par mail mairie@volmerangelesmines.fr avant le lundi 20 février 17h.

Attention ! Seuls les encombrants entreposés sur le trottoir seront collectés.

Vos objets doivent être déposés devant votre domicile au plus tôt le mardi 21 février à partir de 18h en veillant à respecter les consignes et à ne pas empêcher la circulation des piétons.

Bois de chauffage

Les personnes souhaitant des stères façonnés (40,70 €/stère) ou intéressées pour faire du bois en forêt (8,8 €/stère) peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 28 février.

Emplois saisonniers

La municipalité offre l'opportunité à des jeunes volmerangeoises et volmerangeois entre 16 et 18 ans de travailler durant l'été et d'effectuer des travaux pour la commune (espaces verts, peinture...)

Les jeunes sont encadrés par un employé municipal ou un adjoint.

Pour toute inscription ou pour de plus amples informations, veuillez vous adresser en mairie.

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

Depuis le 15 janvier, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST).

Pour établir cette autorisation, il n'est pas nécessaire de se déplacer dans un service de l'Etat ou une mairie.

Le formulaire CERFA n° 15646*01 d'autorisation de sortie du territoire est accessible sur www.service-public.fr

En cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose aux sanctions des articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur devra être muni :

- de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport),
- d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale,
- de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie (décret n°2016-1483 du 2 novembre 2016).

L'utilisation du passeport seul n'est plus considéré comme suffisante.

L'AST sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.

Elle sera requise pour tout voyage, individuel ou collectif (sortie scolaire, séjour linguistique, centre de vacances).

La durée de l'autorisation est fixée par l'adulte titulaire de l'autorité parentale. Toutefois, l'AST est délivrée pour une durée maximale d'un an.

Toute information sur l'AST est disponible sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>.



Mise en place du Procès Verbal Electronique (PVE)

De nombreuses infractions sont malheureusement constatées sur notre commune notamment en matière de stationnement. La Commune de Volmerange-les-Mines a engagé une politique de sécurisation de la circulation des piétons et de la sortie des écoles et du collège. Notre policier municipal constatera et relèvera toute infraction au code de la route par procès-verbal électronique. Les données de l'infraction seront télétransmises au Centre national de traitement de Rennes. Le propriétaire du véhicule sera identifié par le système d'immatriculation des véhicules. L'avis de contravention sera édité et envoyé ensuite automatiquement au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation.

RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE

Enquête statistique sur le cadre de vie et la sécurité

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalise du 1^{er} février au 29 avril, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans la commune de Volmerange, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

La municipalité vous remercie par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Nom de l'enquêtrice : Mme WEBER

Carnaval des enfants

Le carnaval des enfants est un événement marquant de l'agenda du comité culturel communal depuis 2016. Un après-midi convivial et coloré animera les rues de Volmerange les Mines, le dimanche 26 février, au rythme d'un défilé. Déguisement, masques et maquillage seront de la partie.

Un flyer sera distribué aux enfants de l'école Arc en Ciel.

Et c'est parti : lancement de la troisième édition du festival de vidéo amateur !

Le comité culturel municipal invite celles et ceux qui ont du talent à l'utiliser pour nous raconter, nous surprendre, nous cultiver, nous passionner, nous enrichir, nous émouvoir.

Inscrivez-vous dès à présent en mairie.

Ce qui fait bouger les volmerangeois !

Le traditionnel **Rallye Nocturne d'AnVol** aura lieu **le samedi 11 février**.

Départ à 18h30.

Marche (2h de promenade et de jeux) et repas (soupe paysanne, fromage, dessert, café) : 10€

S'inscrire par téléphone (03 82 50 65 34) ou par mail (richard.hormain@orange.fr) **avant le 6 février**. Nombre de places limité.

Informations diverses

- **Vttistes, randonneurs**, cueilleurs de champignons : **attention !** Consultez le site internet ou les panneaux d'affichage pour connaître les zones de chasse. Prochaines battues : **Samedi 21 janvier, Dimanche 5 février**.
- Permanence de la Mission Locale Mobile Rurale **le mercredi 8 février** de 9h45 à 10h30, place Raymond Locatelli.
- Madame Joëlle GENDT, **écrivain public** tient sa permanence **tous les mercredis matin 9h à 11h** en mairie.
- Monsieur Marc CHATEL, **conciliateur de justice** assurera ses permanences, **sur rendez-vous, le vendredi 3 février et le vendredi 17 février de 15h à 17h**, en mairie.

Contact pour rendez-vous : Marc CHATEL 06.50.70.12.18.

Non à une autoroute A31 à péage! Oui à une autoroute A31 à 3 voies!
Je signe la pétition sur www.volmerangelesmines.fr ou en mairie.